

Paris, le 31 01 2019

Compte rendu de la CNPN CCN66 du 24 janvier 2019 :

Lors de cette CNPN (Commission Nationale Paritaire de Négociation), l'ordre du jour était particulièrement dense avec des sujets extrêmement importants pour les salariés de notre convention : trois sujets majeurs ont été abordés. Il s'agissait de la politique salariale, de la complémentaire santé et d'un avenant spécifique sur les assistants familiaux.

Sur la politique salariale : un avenant mis à la signature.

Le syndicat employeur NEXEM a accepté de porter à la signature un avenant revalorisant la valeur du point à **4 euros** sur la demande des organisations syndicales.

Pour autant, cela ne signifie pas qu'il le signera. NEXEM a informé les organisations syndicales des salariés qu'il reste avant de se prononcer dans l'attente des annonces de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) lors de la prochaine conférence salariale programmée le 14 février 2019 : cette conférence a pour objectif d'informer les partenaires sociaux sur l'enveloppe salariale qui sera allouée à notre convention.

S'agissant de la **CFTC**, elle sera bien évidemment signataire de cet avenant.

Indépendamment de l'augmentation de la valeur du point, la **CFTC** Santé Sociaux a demandé au syndicat employeur d'octroyer à l'ensemble des salariés le versement de la prime exceptionnelle, prime dite « MACRON ».

Le syndicat employeur estime que cette démarche doit appartenir aux associations gestionnaires. Il indique qu'il a adressé une recommandation dans ce sens à l'ensemble de ses adhérents et affirme avoir exercé du « lobbying » auprès des pouvoirs publics pour que cette prime soit allouée aux salariés sur les territoires.

Pour autant, la **CFTC** Santé Sociaux ne peut se satisfaire de cette réponse qui va générer de fait une inégalité de traitement entre les salariés d'une même convention. Certains en bénéficiant, d'autres pas et pour des montants différents.

En complément, nous avons proposé que pour les associations qui auront déjà versé cette prime, un complément où une modulation soit appliquée.

Sur les deux points précités, Le syndicat NEXEM a indiqué qu'il nous fera part de sa position le 1^{er} mars 2019 lors de la prochaine CNPN.

Sur la complémentaire santé : négociation d'un accord.

L'avenant sur la complémentaire santé signée en 2015 par notre organisation syndicale arrive à échéance. Sa durée était quinquennale. À ce titre, une négociation est programmée au cours de l'année 2019. Nous ne pouvons pas nous contenter d'un renouvellement de l'accord précédent puisque le cadre légal a évolué au travers la loi santé.

Accompagnée par un actuair (spécialiste des assurances), notre délégation présente à la CNPTP* (commission nationale paritaire technique de prévoyance) aura la responsabilité de proposer à la CNPN des scénarios pour ainsi pouvoir aboutir à un accord prenant en considération les dispositions légales incluant une protection sociale à la hauteur des attentes des salariés et de leur famille.

C'est la raison pour laquelle des réunions se dérouleront à un rythme soutenu pour tenter de parvenir à un accord pouvant satisfaire l'ensemble des parties.

Avenant sur les assistants familiaux : en cours d'élaboration.

Un avenant spécifique aux assistants familiaux est en cours d'élaboration. Un projet d'avenant a été présenté aux partenaires sociaux. Nous pouvons constater des améliorations particulièrement sur la nouvelle classification, sur la prise en charge des frais de déplacement.....

Reste à déterminer la prise en considération des jours de repos hebdomadaire pour permettre aux salariés de pouvoir récupérer conformément aux dispositions légales.

Si nous avons conscience de la complexité de la gestion de ces temps de repos, la **CFTC** Santé Sociaux ne peut accepter que nos collègues puissent être « corvéables à merci ».

Le syndicat employeur a entendu nos observations et notre positionnement. Des propositions seront formulées lors de la prochaine CNPN.

En conclusion :

Les autres sujets restants ont été reportés. Comme vous pouvez le constater, les enjeux de ces négociations sont importants. Nous restons dans l'expectative des annonces de la Direction Générale de la Cohésion Sociale mais nous sommes pessimistes quant à une véritable revalorisation salariale qui se fait attendre depuis quelques années.

Le contexte actuel démontre que nous avons plus que jamais besoin de **cohésion sociale**.

Cette cohésion sociale dont nous sommes les principaux garants nécessite une véritable reconnaissance de nos métiers, ce qui passe également par une revalorisation salariale.

Nous vous tiendrons informés des suites.

Bien sincèrement,

Ali LAAZAOU
Responsable fédéral du secteur

Vos contacts

Jean-Marie Faure	06.16.56.94.20	jmfaure@cftc-santesociaux.fr
Ali Laazaoui	06.12.02.00.70	alilaazaoui@hotmail.fr